

**ATTITUDES A L'EGARD DE L'EMPLOI  
LES JEUNES DESCOLARISES SANS  
QUALIFICATION**

**INSCRITS A L'OFFICE DE LA MAIN D'ŒUVRE  
D'ABIDJAN EN 1975**

A. HAUSER

C. DESSALLIEN

Decembre 1976

**CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES -**

**BP 4293 ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE**

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

MINISTERE DU PLAN

C. Dessallien

A. Hauser

ATTITUDES A L'EGARD DE L'EMPLOI

Les jeunes déscolarisés sans qualification  
inscrits à l'Office de la Main-d'Œuvre d'Abidjan en 1975

Décembre 1976

CENTRE ORSTOM DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES

B. P. 4293 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

## S O M M A I R E

	Page
Introduction	1
Méthodologie	4
Données factuelles	7
Données d'attitudes	
1. Aspirations et attentes	14
2. Possibilités immédiates d'emploi	28
3. Retour en milieu rural	30
4. Salaires	34
5. Intégration dans la vie industrielle	35
Conclusion	37

## I N T R O D U C T I O N

La Côte d'Ivoire connaît actuellement une situation de l'emploi qui est préoccupante. Elle se caractérise par l'existence de deux déséquilibres entre l'offre et la demande d'emploi, d'une ampleur croissante, et qui se manifestent en sens contraire, l'un en milieu rural, l'autre en milieu urbain.

En milieu rural, en raison du départ massif des jeunes, la croissance de la population, déjà très faible, diminue régulièrement. L'immigration étrangère, qui traditionnellement venait compenser la trop faible croissance démographique naturelle, a marqué un très net fléchissement au cours des dernières années. Les besoins en force de travail nécessaire au maintien du niveau d'augmentation de la production agricole dépassent les disponibilités en main d'oeuvre du milieu rural depuis la fin de l'année 1974.

A cette date le déséquilibre présentait déjà une certaine ampleur. Les besoins exprimés auprès de l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) par les planteurs Ivoiriens s'élevaient à plus de 10.000 travailleurs et n'ont pas pu être satisfaits. En 1975 c'est 15.000 travailleurs qui ont ainsi été recherchés vainement. Il s'agit là d'un déficit "déclaré", les besoins réels étant certainement plus importants, de l'ordre de 25 à 30.000 travailleurs.

Ainsi, la croissance de la production agricole se trouve menacée. A court terme par les difficultés de réalisation de certaines récoltes à 100 %, à plus long terme, si comme on peut le supposer, la force de travail en quantité insuffisante est affectée en priorité à la récolte, au détriment de l'entretien, du renouvellement et de l'extension des cultures.

Corrélativement, l'exode rural a déterminé un rythme de croissance des personnes d'âge actif en milieu urbain supérieur à celui des offres d'emploi disponibles dans les villes et ceci malgré une expansion rapide de l'emploi salarié des secteurs modernes secondaire et tertiaire et une expansion plus rapide encore de l'emploi du secteur traditionnel.

Entre 1970 et 1975, la population d'âge actif en milieu urbain a augmenté de près de 9 % par an tandis que l'ensemble des emplois des secteurs secondaire et tertiaire, modernes ou non, n'a augmenté qu'à un rythme voisin de 7 %.

Pour la seule agglomération d'Abidjan, la population d'âge actif a augmenté de plus de 11 % par an alors que le rythme annuel de croissance des emplois se situait autour de 9 %.

Conséquence de cet écart grandissant entre population demandeuse d'emploi et emplois disponibles, le chômage urbain se développe, particulièrement à Abidjan, et il porte notamment sur les jeunes déscolarisés à la recherche de leur premier emploi.

Pour l'année 1975, c'est à 66.000 que se chiffrent les demandes d'emploi non satisfaites enregistrées par l'OMOCI. Ici également, il s'agit d'un chômage "déclaré" qui est certainement loin de traduire complètement la gravité de la situation.

Ce problème, dont sont conscientes les Autorités Politiques du pays, n'a pas été négligé dans le cadre de la préparation du Plan 1976-80.

A l'issue des recherches prospectives sur la Côte d'Ivoire à l'horizon 2000 au cours desquelles les responsables ivoiriens ont insisté sur la nécessité de rétablir les équilibres de l'emploi pour atteindre une société future "sans chômeurs et sans mendiants", un groupe de travail inter-ministériel animé par le Ministère du Plan a défini une stratégie capable d'apporter des solutions satisfaisantes.

Il est apparu qu'un haut niveau d'emploi des ressources humaines nationales ne pouvait être garanti qu'en suivant la voie difficile qui consiste à adapter le volume des départs du milieu rural au maximum des possibilités d'accueil de l'économie urbaine.

Cette adaptation est réalisable par une conjonction d'actions simultanées dans différents domaines qui constituent la politique de l'emploi inscrite dans le projet de Plan pour les années 1976-80.

Mais si les grandes lignes de la stratégie sont tracées, certaines des mesures concrètes qui la composent restent à préciser et les réflexions, les recherches, les études doivent continuer sur le thème essentiel du plein emploi des ivoiriens.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'enquête entreprise par l'ORSTOM, à l'initiative du Ministère du Plan, sur l'attitude à l'égard de l'emploi des jeunes déscolarisés sans qualification à la recherche de leur premier emploi.

Les résultats de cette étude devraient permettre d'assurer la pertinence des actions qu'il faut entreprendre pour insérer ces jeunes dans la vie active.

Le présent document expose les premiers résultats qui portent sur les jeunes déscolarisés inscrits aux antennes d'Abidjan de l'OMOCI.

Notre objectif est de rendre la recherche immédiatement opérationnelle en publiant rapidement des informations peut-être insuffisamment élaborées mais capables d'éclairer déjà les responsables sur cette importante question, de susciter discussions et critiques sur ce sujet afin d'améliorer progressivement la suite de l'étude.

En effet, il est prévu d'étendre l'enquête aux jeunes inscrits dans les antennes OMOCI de San Pedro, Man et Bouaké afin de prendre en compte la dimension régionale du problème et peut-être d'effectuer un travail similaire sur des groupes-cibles différents (femmes, demandeurs d'emploi de certaines qualifications).

D'autre part, cette étude fixant à un moment donné des attitudes et des opinions, il pourra être intéressant de la répéter dans l'avenir afin de constater la "dérive" des aspirations qui, sous la pression de la réalité du marché du travail, ne peut pas manquer de se manifester.

Par ailleurs, le Gouvernement Ivoirien va devoir s'intéresser à l'ensemble des chômeurs, au-delà de cette seule partie visible que constituent les demandeurs d'emploi inscrits à l'OMOCI. Des enquêtes permettant d'améliorer la connaissance des attitudes à l'égard de l'emploi de cette population plus large seront certainement nécessaires et une extension de l'étude actuelle dans cette voie peut déjà être préparée.

Enfin, l'orientation de cette recherche en fonction des nécessités de l'action à court terme n'exclut pas un travail ultérieur plus approfondi, en particulier d'analyse factorielle des données, qui ressort du domaine propre au chercheur lui-même.

M E T H O D O L O G I E

L'enquête a porté sur un échantillon représentatif des jeunes déscolarisés ivoiriens du sexe masculin demandeurs d'emploi inscrits à l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI), aux antennes d'Abidjan (Treichville et Adjamé) ayant les caractéristiques suivantes :

- Age : 16 à 25 ans
- Niveau d'études générales : instruction primaire complète (CM2 = cours moyen 2<sup>e</sup> année) à fin des études secondaires (terminale).

Il s'agit de déscolarisés, c'est-à-dire de jeunes ayant quitté l'école. On peut considérer qu'en pratique tous les jeunes demandeurs d'emploi de niveaux d'études indiqués ci-dessus ont dû abandonner leur scolarité.

Cette enquête ne concerne pas les jeunes demandeurs d'emploi qui ont achevé des études techniques ou un apprentissage, même s'ils n'ont pas obtenu de diplôme, ni les bacheliers, ni les étudiants.

Les jeunes déscolarisés que cette enquête concerne étaient inscrits à l'OMOCI comme manoeuvres lettrés de 1<sup>ère</sup> catégorie professionnelle (niveau CM2 à 5<sup>ème</sup>), ou comme employés de bureau (commis) de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie professionnelle (niveau 4<sup>ème</sup> à terminale) (1). Ils étaient en principe à la recherche de leur premier emploi salarié. Les autres jeunes étaient inscrits comme manoeuvre simple ou avec leur profession, les bacheliers et les étudiants comme cadres.

Une préenquête d'un mois, en novembre 1974, a porté sur 42 sujets. Elle a permis de mettre au point un questionnaire psychosociologique. L'enquête proprement dite a duré six mois, de janvier à juillet 1975. Elle a été menée avec l'aide de cinq étudiants en sociologie de l'Université d'Abidjan.

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi répondant aux conditions prévues était, en 1975, de l'ordre de 8.000 et le nombre d'enquêtés a été de 381, soit du vingtième environ. La représentativité a porté sur l'âge, le niveau des études, le groupe ethnique. Les enquêtés ont été désignés par

---

(1) Le niveau 4<sup>e</sup> ne correspond plus au minimum que les employeurs attendent d'un employé de bureau. Aussi cherche-t-on plutôt à placer les demandeurs de ce niveau comme manoeuvres lettrés, pour lesquels il n'est exigé qu'une instruction primaire. Certains jeunes déscolarisés demandent des places de manoeuvre simple, c'est-à-dire illettré, pour lesquelles l'offre est plus fréquente, et arrivent quelquefois à en obtenir.

tirage aléatoire d'après les listes des antennes. Ils doivent en théorie être présents tous les matins à l'antenne de l'OMOCI où ils sont inscrits, dans l'attente d'un emploi qui leur serait offert. Mais un grand nombre d'entre eux n'étaient pas présents le jour où on les appelait et il a fallu utiliser plusieurs listes de remplacement établies de la même façon. On tenait compte des caractéristiques de ceux déjà interrogés, de façon à parvenir à une bonne représentativité de l'ensemble.

La passation du questionnaire a duré entre une heure et deux heures.

L'interview se faisait dans les locaux des antennes de l'OMOCI. L'enquêteur et l'enquêté y étaient seuls en tête à tête. Dans l'ensemble les enquêtés n'ont fait aucune difficulté pour se laisser interroger. On commençait par leur expliquer le but de l'enquête en leur disant que les autorités voulaient trouver une solution au chômage des jeunes déscolarisés et avaient besoin de savoir ce qu'ils désiraient faire. Mais on précisait bien qu'il ne s'agissait pas de trouver dans l'immédiat un emploi pour chacun d'eux.

La grande majorité des questions de la pré-enquête se retrouvent dans l'enquête et les pourcentages des réponses principales varient très peu (1 à 2 %), quand ils varient, lorsque l'on donne les résultats pour l'enquête seulement ou pour l'ensemble pré-enquête-enquête. Aussi les résultats de ce rapport portent-ils sur cet ensemble, soit 423 individus interrogés.

\*  
\* \*  
\*

Des informations ont pu être obtenues aux antennes d'Adjamé et de Treichville de l'OMOCI sur les inscriptions et les placements en 1975. Elles concernent tous les demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge.

A Adjamé il y a eu en 1975 4.144 inscrits et 219 placés, soit 5,5 %, comme employés de bureau, de niveau 4<sup>e</sup> à terminale, et 4.627 inscrits et 175 placés, soit 4 %, comme manoeuvres lettrés, de niveau CM2 à 5<sup>e</sup>. Comme manoeuvres simples il y a eu 4.200 inscrits et 460 placés, soit 11 %. Le total des inscrits a été de 22.000 dans l'année. Environ 10 % d'entre eux ont pu être placés.



A Treichville il y a eu en 1975 2.249 inscrits et 239 placés, soit 10,5 %, comme employés de bureau de niveau 4è à terminale, et 3.613 inscrits et 455 placés, soit 11,5 %, comme manoeuvres lettrés, de niveau CM2 à 5è. Le total des inscrits a été de 17.000 dans l'année. Environ 20 % d'entre eux ont pu être placés.

\*  
\* \*  
\*

Cette enquête a été rendue possible grâce à la compréhension de Monsieur le Directeur de l'OMOCI, qui a d'ailleurs bien voulu contribuer à la mise au point du questionnaire. Nous remercions également Monsieur le Directeur-Adjoint et Messieurs les chefs d'antenne d'Adjamé et de Treichville ainsi que leurs collaborateurs pour toute l'aide qu'ils ont apportée à l'enquête.

## DONNÉES FACTUELLES (1)

L'âge moyen des enquêtés est de 21 ans 4 mois (2). 44 % sont des premiers nés, 92 % célibataires, 84 % sans enfant.

### Groupe ethnique

Toutes les ethnies de Côte d'Ivoire sont pratiquement représentées, avec une prédominance des Baoulé (22,5 %), qui sont aussi la principale ethnie de Côte d'Ivoire. Les Bété, qui viennent ensuite par ordre d'importance, ne représentent que 13 %, les Attié 11 %, les Agni 10 %.

En raison de la forte attraction d'Abidjan sur les populations voisines, on remarque que les groupes ethniques les plus proches d'Abidjan sont sur-représentés par rapport à leur importance nationale (Attié notamment) tandis que les groupes du Nord sont sous-représentés (Sénoufo notamment : 3 %).

### Religion

70 % des enquêtés sont de religion chrétienne (dont 86 % catholiques). 20 % se déclarent de religion traditionnelle, alors qu'on ne trouve que 5 % de musulmans, ce qui est en rapport avec la sous-représentation des groupes du Nord et aussi avec leur sous-scolarisation. Les 5 % restant sont de religions syncrétiques locales.

### Origine

L'origine rurale des enquêtés ne peut être lointaine dans un pays où l'urbanisation est un phénomène récent. Mais on doit distinguer parmi eux 87 % de fils d'agriculteur (cultivateur ou planteur), de condition modeste dans l'ensemble. Cependant dans un cas sur quatre le père est ou était un planteur de café ou de cacao disposant de quelques manoeuvres et de quelques

- 
- (1) Nous ne donnons dans ce rapport que les principaux résultats. Le détail de la distribution des variables citées ici est disponible sur demande, avec paramètres de position et de dispersion s'il y a lieu, ainsi que d'autres informations, concernant notamment l'histoire scolaire, qui n'est décrite dans ce rapport que de façon succincte.
- (2) Médiane 20 ans 9 mois. Rappelons que la médiane est la valeur de la variable qui partage en deux parties égales les effectifs d'une distribution. La médiane ne se confond avec la moyenne que dans le cas d'une distribution normale, symétrique. Nous ne donnons pas la moyenne, mais seulement la médiane comme paramètre de valeur centrale lorsque la distribution est trop dissymétrique.

hectares au moins. Ces enquêtés peuvent être considérés comme des migrants ruraux de la première génération susceptibles de retourner immédiatement à la terre. Les autres se rattachent moins directement à leur village d'origine.

### Venue à Abidjan

Très peu d'enquêtés sont nés à Abidjan (2,5 %), encore moins y ont toujours vécu (1 %) (1). A part ces derniers ils sont presque tous venus à Abidjan pour chercher du travail (64 %) ou poursuivre des études (34 %). 13 % sont venus directement du lieu de naissance à Abidjan, les autres ont eu d'une à huit étapes intermédiaires (67 % une à trois); ces étapes, d'une durée totale de sept ans et demi en moyenne (2) sont liées à la poursuite des études plus qu'à la recherche du travail.

### Scolarisation

Des difficultés scolaires et matérielles sont évidemment à l'origine de la situation actuelle de ces jeunes déscolarisés comme le montre leur histoire scolaire.

L'échantillon ne comporte que des individus ayant atteint au moins le niveau de la dernière classe de l'école primaire (CM2), 79 % en redoublant une à trois classes primaires, quelques-uns en triplant ou même en quadruplant le CM2. 85 % ont eu le certificat d'études primaires mais 49 % seulement ont été reçus à l'examen d'entrée en 6ème, 30 % ont abandonné l'enseignement général à ce moment-là, 4 % l'ont continué en cours du soir peu coûteux (2 % en refaisant le CM2). 17 % ont eu les moyens d'entrer dans un établissement secondaire privé en scolarité normale. 21 % de ceux ayant commencé des études secondaires dans un établissement public ou privé en scolarité normale (14 % de tous les enquêtés) les ont continuées en cours du soir, pendant un an dans 93 % des cas. Quelques-uns en poursuivent encore au moment de l'enquête.

Ceux qui ont pu aller au-delà du primaire ont finalement abandonné leurs études à des niveaux divers entre la 6è et la terminale, en redoublant une à trois classes dans la proportion de 50 %. 49 % d'entre eux sont allés jusqu'en 3è (33,5 % de tous les enquêtés) mais 23,5 % d'entre eux seulement ont eu le brevet d'études du premier cycle (16 % de tous les enquêtés); 14 % d'entre eux ont commencé le 2è cycle du secondaire (9,5 % de tous les enquêtés) mais 3,5 % seulement l'ont achevé (2,5 % de tous les enquêtés).

---

(1) Ce pourcentage assez faible semble montrer que les jeunes natifs d'Abidjan ont moins fréquemment recours aux services de l'OMOCI pour trouver un emploi.

(2) Médiane six ans sept mois.

### Formation professionnelle

Un petit nombre d'enquêtés ont commencé des études professionnelles (5 % -notamment de comptabilité- pendant un an dans 60 % des cas) ou un apprentissage (9 % -notamment de mécanique- rarement plus de deux ans). Les interruptions sont dues à des raisons financières en général et aussi, pour l'apprentissage, à des arrêts de l'activité du patron.

### Service militaire

Le service militaire semble assez peu répandu puisque 3,5 % des enquêtés seulement l'ont effectué.

### Activités passées

Au moment de la constitution de l'échantillon on s'est efforcé de ne toucher que de jeunes déscolarisés à la recherche de leur premier emploi salarié. Le dépouillement du questionnaire montre que 30 % des enquêtés ont déjà exercé une activité non agricole sans obtenir de qualification, pendant un à trois ans dans 74,5 % des cas, en une seule fois dans 73 % des cas (1); il s'agit d'un emploi de manoeuvre dans 66 % des cas, permanent, temporaire, journalier ou occasionnel. Ces jeunes n'ont pas considéré cette activité comme un véritable emploi et se sont inscrits à l'CMOCI comme demandeur d'un premier emploi.

32 % des enquêtés ont déjà exercé une activité agraire, pendant un à trois ans dans 72 % des cas (2). Ce passé agraire est lié au niveau scolaire: il est d'autant plus fréquent et plus long que le niveau scolaire est bas (3): l'abandon des études à la fin du primaire ou au début du secondaire a pu inciter les jeunes à aider les parents aux champs avant de rechercher un emploi salarié. Dans quelques cas l'activité agraire a été un intermédiaire entre les études primaires et secondaires, permettant à l'enquêté d'amasser une petite somme grâce à laquelle il a pu entrer dans un cours privé.

---

(1) Médiane un an et demi (approximativement eu égard à l'imprécision des intervalles).

(2) Médiane un an.

(3) CM2 à 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> à terminale :

activité agraire : oui-non  $\chi^2 = 20,25 - dl = 1 - P < .001$

un an au plus - deux ans et plus  $\chi^2 = 15,20 - dl = 1 - P < .001.$

### Activité d'attente

Au moment de l'enquête, 11 % des enquêtés ont une activité d'attente, occasionnelle dans 66 % des cas. Il s'agit de contrats temporaires, de petits métiers occasionnels (vente de journaux, etc...) d'emplois de manoeuvre journalier, de bricolage dans un garage ou un atelier. Il faut noter que l'on trouve également quelques cultivateurs de riz ou de manioc. Cette activité d'attente est une source de revenu non négligeable, de l'ordre de quelques milliers de francs par mois, pouvant dépasser parfois 10.000 F.

### Conditions de vie

La plupart des enquêtés ont encore leur père (73 %) et leur mère (88 %) mais très peu de ceux-ci résident à Abidjan (père 3 %, mère 4 %) (1). Aussi 93 % des enquêtés sont-ils logés et nourris par un tuteur résidant à Abidjan, qui est de la même famille dans 84 % des cas, de la même ethnie dans 90 % (2). 85 % des tuteurs sont mariés, 83 % ont des enfants; leur niveau d'instruction et leur profession sont très variables. Les autres enquêtés vivent chez leurs parents (5 %) ou se logent et se nourrissent eux-mêmes (2 %).

49 % des enquêtés reçoivent de l'argent des parents restés dans la région d'origine : 86 % entre 500 et 3.000 francs par mois - médiane 1.000 F.

65 % reçoivent de l'argent du tuteur (51 % des cas) ou de personnes de la famille ou même de camarades résidant à Abidjan : 85 % entre 500 et 3.000 francs par mois, médiane 1.500 francs.

Au total, entre l'argent reçu d'Abidjan et de la région d'origine et quelquefois gagné, 87 % des enquêtés disposent de quelques liquidités : 67 % entre 500 et 3.000 francs par mois - médiane 2.000 francs - mais pas plus de 1.000 francs pour 32,5 % d'entre eux.

Ces petites sommes dont ils disposent servent à couvrir leur alimentation de midi quand ils ne sont pas à la maison du tuteur ou des parents, à satisfaire quelques petits besoins (distractions etc...), éventuellement à l'habillement et surtout à payer les déplacements. Ce poste transport, qui est le plus important, recouvre les déplacements à Abidjan mais aussi ceux qui sont effectués entre Abidjan et le milieu d'origine.

---

(1) 4 % ont leurs deux parents décédés.

(2) Celui que les enquêtés appellent leur tuteur (parfois leur tutrice) est en réalité leur correspondant à Abidjan. C'est très rarement leur vrai tuteur parmi ceux qui en ont un. Celui-ci - un oncle - vit très généralement au pays d'origine.

### Vie sociale

Pour des jeunes de cet âge, la vie n'apparaît pas très distrayante. Peu d'entre eux s'adonnent à des distractions régulières : 23 % seulement vont au cinéma (dont 48 % une fois par semaine au moins). 19 % vont danser (dont 44 % une fois par semaine au moins) mais le football est accessible à 65 % des enquêtés, comme joueurs dans 66 % des cas, en général une fois par semaine.

Presque tous les enquêtés déclarent avoir des camarades. Les relations de camaraderies s'étendent à des personnes n'ayant pas la même origine ethno-géographique que l'enquêté dans 63 % des cas.

30 % appartiennent à une association : ethno-géographique dite d'originaires (48 %), sportive (20 %), de danse moderne (18 %), culturelle (6 %), combinaison de deux des précédentes (8 %).

### Relations avec le milieu d'origine

Les relations avec le milieu d'origine restent fortes. 73 % des enquêtés déclarent retourner plus ou moins régulièrement au village (une fois par an dans 47 % des cas), pour des séjours assez courts qui n'excèdent pas une semaine dans 48 % des cas. La durée des séjours n'est pas liée à leur fréquence.

### Recherche d'emploi

29 % des enquêtés sont inscrits à l'OMOCI depuis moins de six mois, 46 % depuis six mois à un an, 17,5 % depuis deux ans, 7,5 % depuis trois à six ans (1). La médiane est de dix mois. Mais si l'on tient compte aussi de la recherche d'emploi avant l'inscription, la durée totale de recherche d'emploi est de moins de six mois pour 13 % des enquêtés, six mois à un an pour 35 %, deux ans pour 25 %, trois ans pour 11 %, quatre ans pour 8,5 %, cinq à sept ans pour 7,5 %. La médiane est de un an, sept mois.

La durée d'inscription et la durée totale de recherche d'emploi sont liées au niveau scolaire : cette durée est d'autant plus longue que le niveau scolaire est plus bas (2); l'abandon des études à la fin du primaire

---

(1) La connaissance exacte de l'inscription à l'OMOCI permet une connaissance précise de la durée d'inscription et une distribution par mois.

(2) CM2 à 4è - 3è à terminale; un an au plus - deux ans et plus :  
 durée d'inscription :  $\chi^2 = 14,98 - dl = 1 - P < .001$   
 durée totale de recherche d'emploi :  $\chi^2 = 22,47 - dl = 1 - P < .001$ .

ou au début du secondaire a pu inciter le jeune à rechercher un emploi salarié et à s'inscrire à l'OMOCI. En général il attend donc un emploi depuis plus longtemps que celui qui a poursuivi ses études secondaires un certain temps.

Le temps total passé depuis l'arrêt des études d'enseignement général jusqu'au moment de l'enquête est de six mois pour 11 % des enquêtés, un an pour 14,5 %, deux ans pour 19,5 %, trois ans pour 15,5 %, quatre ans pour 10,5 %, cinq à huit ans pour 23 %, neuf à treize ans pour 6 % (1). La médiane est de deux ans, six mois.

La moitié des enquêtés est donc restée au moins un an avant de chercher du travail après l'arrêt des études. Il s'agit essentiellement de ceux qui étaient trop jeunes pour exercer une activité salariée et de ceux qui sont retournés en milieu rural aider leur famille, parmi lesquels un certain nombre des premiers. Quelques enquêtés ne sont pas restés inactifs et ont préparé des concours ou ont étudié seuls. Il y a eu aussi quelques cas de maladie.

Il a été signalé dans la partie méthodologique que tous les demandeurs d'emploi ne semblent pas assidus à l'antenne de l'OMOCI où ils sont inscrits. Les informations obtenues sur les enquêtés permettent d'en donner des raisons. C'est d'une part lié à la distance du domicile à l'antenne : ceux qui habitent assez loin de leur antenne (la moitié des enquêtés) peuvent difficilement y aller à pied tous les jours et beaucoup n'ont pas les moyens de payer leur transport fréquemment. D'autre part les demandeurs d'emploi peuvent ne plus se présenter pendant un certain temps à leur antenne parce qu'ils ont une activité d'attente ou parce qu'ils sont retournés chez eux en visite ou pour y exercer une activité agricole.

S'ils ne sont pas tous assidus à l'antenne de l'OMOCI où ils sont inscrits, les enquêtés ne sont pas passifs pour autant et ils n'attendent pas le salut uniquement de l'administration : 48 % se sont présentés dans un passé récent à des concours professionnels et 34 % s'y préparent au moment de l'enquête (2). 53 % ont recours aux annonces d'offre d'emploi, 72 % font du porte à porte, 42 % ont recours à diverses personnes de leur entourage pour les aider à trouver du travail.

---

(1) Non compris près de 2 % des enquêtés qui suivent des cours du soir au moment de l'enquête.

(2) Il s'agit le plus fréquemment d'enquêtés du niveau 3<sup>e</sup> (X<sup>2</sup> = 27,64 - dl = 1 - P < .001. Ceux du niveau 2<sup>e</sup> cycle sont moins attirés par ces concours, où l'on peut se présenter avec un niveau inférieur au leur.

Cependant ils sont conscients des difficultés de cette quête d'emploi en raison de leur manque de qualification. Ils déplorent les longs déplacements qu'elle leur impose, leur manque de relations, le difficile accès aux entreprises qui se retranchent derrière l'obligation de passer par l'OMOCI.



## DONNÉES D'ATTITUDES

On a cherché quelle était la position des jeunes déscolarisés vis-à-vis des différents emplois.

Ils ont d'abord été interrogés sur les professions souhaitées acquises avec ou sans études professionnelles, et aussi sur les professions rejetées. Mais ils n'envisageaient évidemment pas d'emploi de manoeuvre et on leur a demandé de préciser dans quelles conditions de lieu et de salaire ils accepteraient de tels emplois.

Le questionnaire porte ensuite sur l'attitude des jeunes déscolarisés vis-à-vis du retour en milieu rural : réinsertion dans l'agriculture dans le village d'origine ou ailleurs, dans un contexte traditionnel ou dans une opération d'installation comme exploitants individuels.

Quelques questions concernent le salaire minimum acceptable et la connaissance qu'ont les jeunes des taux de salaire pratiqués.

Enfin les dernières questions sont relatives à l'avenir à plus long terme pour savoir si les jeunes envisagent de rester salariés toute leur vie active et ce qu'ils comptent faire après leur retraite.

### 1. Aspirations et attentes

On a demandé aux jeunes déscolarisés s'ils aimeraient faire des études professionnelles et on a posé un certain nombre de questions relatives à leurs aspirations professionnelles. Au cas où ces jeunes ne pourraient pas ou ne voudraient pas faire d'études professionnelles, on leur a demandé de préciser leurs attentes concernant une profession apprise directement en cours d'emploi. Enfin on leur a demandé quelles professions ils ne voulaient pas avoir, et pourquoi.

#### A) Professions souhaitées après études professionnelles

Presque tous ces jeunes chômeurs sont conscients de leur manque de qualification et souhaiteraient faire des études professionnelles pour acquérir une formation technique sanctionnée par un diplôme : certificat d'aptitude

professionnelle (CAP), brevet professionnel (BP) etc... Ils envisagent des études professionnelles de durée variable (1) :

1 an	:	9 %
2 ans	:	23,5 %
3 ans	:	48 %
4 ans	:	10 %
5 ans et plus	:	9,5 %

Ces études professionnelles seraient faites en Côte d'Ivoire dans 89 % des cas.

La formule la plus couramment envisagée est celle des cours du soir (56 %), car 65 % des enquêtés souhaitent travailler en même temps qu'ils suivront la formation; mais il y en a d'autres : cours du jour 23 %; scolarité normale 15,5 %; cours par correspondance 3,5 %.

8 % des enquêtés ne veulent pas faire d'études professionnelles parce qu'ils se sentent inaptes ou trop âgés ou parce qu'ils désirent travailler immédiatement pour des raisons familiales et ne peuvent envisager de distraire une partie de leur salaire pour des études (2).

Il a été demandé aux enquêtés d'énumérer dans l'ordre décroissant des préférences la formation professionnelle qu'ils souhaiteraient suivre. Ces formations correspondent à des professions souhaitées (3).

- 
- (1) Non compris le complément éventuel d'études générales jusqu'au brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou jusqu'au baccalauréat.
- (2) 73,5 % de ces enquêtés sont du niveau CM2. Cela ne concerne pratiquement aucun enquêté de niveau 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycle.
- (3) Il n'a été fait état ci-dessus que des conditions d'études correspondant à la formation professionnelle préférée; les conditions d'études correspondant aux deuxième-troisième choix n'en diffèrent pas beaucoup en général. Il est préférable d'énumérer les professions souhaitées plutôt que les formations professionnelles souhaitées car lorsque l'enquêté ne précise pas suffisamment son choix, une formation peut déboucher sur plusieurs professions; c'est le cas des écoles techniques, commerciales, de secrétariat. Cependant, pour les principales réponses, il y a dans l'ensemble très peu de variations car la très grande majorité des formations professionnelles sont bien déterminées et débouchant sur une seule profession. Aussi l'énumération des formations professionnelles en plus de celle des professions ne se justifierait guère.

On a obtenu les résultats suivants :

Première profession choisie

Comptable	34,0 %
Mécanographe	11,0 %
Mécanicien	9,5 %
Electricien	8,5 %
Emplois de Bureau	8,5 %
Enseignant	4,0 %
Commerce-Gestion	3,5 %
Autres	21,0 %
	<hr/>
	100 %

Deuxième profession choisie (75,5 % des enquêtés)

Mécanographe	20,0 %
Comptable	17,5 %
Emplois de Bureau	14,0 %
Mécanicien	8,5 %
Electricien	8,5 %
Enseignant	4,5 %
Agent des P et T	3,0 %
Commerce	2,5 %
Autres	21,5 %
	<hr/>
	100 %

Troisième profession choisie (27,5 % des enquêtés)

Emplois de Bureau	12,0 %
Comptable	11,5 %
Mécanographe	10,5 %
Mécanicien	10,5 %
Electricien	8,5 %
Enseignant	6,0 %
Commerce	5,0 %
Autres	36,0 %
	<hr/>
	100 %

2 % des enquêtés choisissent plus de trois professions.

On notera la prédominance des professions de comptable et de mécanographe. Très peu de choix se portent sur les professions agricoles.

Les principaux deuxièmes choix de profession ne sont pas indépendants des premiers : le choix de comptable est plus fréquemment suivi de celui de mécanographe -et réciproquement- ou d'employé de bureau; le choix de mécanicien est plus fréquemment suivi de celui d'électricien -et réciproquement (1).

Le choix de la profession est en relation avec le niveau des études : la profession de comptable est plus fréquemment choisie par des enquêtés du niveau 3è, celle de mécanicien, électricien et les emplois de bureau par des enquêtés du niveau CM2 (2). Cependant il se trouve des candidats comptables, mécaniciens, électriciens, secrétaires du niveau CM2 au niveau terminale.

Un petit nombre d'enquêtés, notamment parmi ceux ayant accédé au 2è cycle, choisissent des professions en rapport avec le niveau qu'ils espèrent atteindre : médecin, avocat, cadre supérieur, ingénieur, professeur...

Les enquêtés ont évidemment conscience que ces professions nécessitent des études de durée variable. Cette durée est la plus courte pour la mécanographie (3) : un an 45 %; maximum trois ans 24 %. L'intervalle est le même pour le secrétariat mais 68 % prévoient deux ans d'études, 24 % trois ans. Pour les études de comptabilité, de <sup>igu</sup>mécanographie et d'électricité l'intervalle est pratiquement de deux à cinq ans et la durée la plus fréquente (mode) trois ans. Mais en comptabilité et en électricité trois ans correspond à 70 % des enquêtés ayant choisi ces études, en mécanique 35 %. Et des études supérieures à trois ans représentent 39 % des cas en mécanique, 18 % en électricité, 14 % en comptabilité.

Les enquêtés font aussi des différences entre les professions à propos de la formule d'études envisagées.

---

(1) Comptable : mécanographe - autres :  $X^2 = 16,13 - dl = 1 - p < .001$   
 Comptable : employé de bureau - autres :  $16,72 - dl = 1 - p < .001$   
 Mécanographe : comptable - autres :  $24,54 - dl = 1 - p < .001$   
 Mécanicien : électricien - autres ) :  $14,21 - dl = 1 - p < .001$   
 Electricien: mécanicien - autres )

(2) Comptable : cf. 3è - autres :  $X^2 = 5,67 - dl = 1 - p < .02$   
 mécanicien : cf. CM2 - autres:  $X^2 = 5,32 - dl = 1 - p < .05$   
 électricien: (2è choix) CM2 - autres  $X^2 = 9,35 - dl = 1 - p < .01$   
 employé de bureau : cf. CM2 - autres :  $X^2 = 23,20 - dl = 1 - p < .001$

(3) Nous ne donnons les résultats que pour les principales premières professions choisies représentant un effectif justifiant le croisement des variables.

Ceux qui ont choisi des études de comptabilité voudraient les faire en cours du soir plus fréquemment que les autres (1). Il en est de même pour les études de mécanographie (2). Ils envisagent les cours du jour moins fréquemment que les autres.

Pour les études de mécanique et d'électricité, c'est le contraire : les cours du jour sont plus fréquemment choisis (3) et les cours du soir moins fréquemment. Cela correspond à la réalité : ces cours sont effectivement donnés en général dans la journée (4).

Les études par correspondance concernent essentiellement la comptabilité (5).

Les enquêtés qui envisagent de travailler pendant les études sont évidemment presque tous ceux qui voudraient suivre des cours du soir ou des cours par correspondance, et moins de 10 % de ceux désirant suivre des cours du jour.

La durée prévue des études varie peu avec la formule envisagée : le mode est toujours de trois ans, 55 % en cours de la journée, 46 % en cours du soir, 46 % en scolarité normale, 42 % par correspondance. Très peu d'enquêtés voudraient faire des études d'une seule année en cours du jour.

### Raisons des choix

On a cherché à discerner quelles étaient les raisons des choix opérés par les enquêtés.

L'intérêt professionnel est la raison la plus souvent invoquée pour la première profession choisie (43 %). La deuxième raison invoquée est le gain que procure la profession choisie (34,5 %), la troisième, les possibilités de débouchés (11 %) (6).

---

(1)  $\chi^2 = 30,63 - dl = 1 - P < .001$ .

(2)  $\chi^2 = 19,50 - dl = 1 - P < .001$ .

(3) Mécanique :  $\chi^2 = 16,91 - dl = 1 - P < .001$   
 électricité :  $\chi^2 = 13,20 - dl = 1 - P < .001$

(4) Pour le secrétariat on ne note qu'une tendance en faveur des cours du soir ( $P < .10$ ).

(5) Pour la scolarité normale on ne note qu'une tendance en sa faveur pour la mécanique ( $P < .10$ ).

(6) Plusieurs raisons peuvent figurer dans une réponse; les pourcentages indiqués dans ce rapport sont calculés d'après le total des cas où la raison apparaît.

Les raisons liées à la facilité du travail ou au prestige de la profession interviennent très peu (1 à 3 %).

Les raisons invoquées se présentent dans le même ordre pour le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> choix de profession.

Les raisons n'entrent pas tout à fait dans les mêmes proportions dans le choix de toutes les professions mais seules les possibilités de débouchés sont davantage prises en considération pour la profession de mécanographe que pour les autres de façon significative (1)

### Salaire

Les salaires attendus de la profession choisie sont assez élevés (2): pour le premier choix : 24,5 % des enquêtés attendent un salaire mensuel de 70.000 francs ou plus. 58 % espèrent un minimum d'au moins 50.000 francs. Seulement 11,5 % n'attendent pas plus de 30.000 francs. La moyenne est de 57.000 francs, la médiane de 47.000 francs.

Les aspirations en matière de salaire sont évidemment un peu plus faibles pour la profession choisie en deuxième lieu : moyenne 55.000 francs, médiane 44.000 francs. Ces paramètres sont aussi ceux du troisième choix, à très peu près. La différence entre la médiane du premier choix et celle des autres choix n'est pas significative.

Ce salaire varie avec la profession. Parmi les principales professions choisies, les moyennes et les médianes sont les suivantes :

- comptable : moyenne 57.000 francs, médiane 50.000 francs (79 % entre 40 et 80.000 francs)
- mécanographe : moyenne 55.000 francs, médiane 47.000 francs (86 % entre 40 et 80.000 francs)
- électricien : moyenne 53.000 francs, médiane 44.000 francs (81 % entre 30 et 90.000 francs)
- mécanicien : moyenne 44.000 francs, médiane 40.000 francs (87 % entre 25 et 60.000 francs)
- personnel de secrétariat : moyenne 41.000 francs, médiane 35.000 francs (86 % entre 25 et 50.000 francs).

Les différences entre médianes sont significatives (3).

---

(1)  $\chi^2 = 11,79$  -  $dl = 1$  -  $P < .001$ . Il s'agit de la première profession choisie. Pour la deuxième le résultat est moins significatif ( $P < .10$ ).

(2) Il s'agit très rarement d'un revenu de travail non salarié.

(3)  $\chi^2 = 16,20$  -  $dl = 4$  -  $P < .01$ .

### Lieu d'exercice

49 % des enquêtés souhaiteraient exercer la première profession choisie à Abidjan. Les autres préfèrent l'intérieur (35 %) ou sont indifférents (16 %). Il n'y a pas de variations significatives pour la deuxième et la troisième profession choisie. La préférence pour Abidjan est significative chez les Attié, groupe proche d'Abidjan, qui y est surreprésenté (1).

Le choix de la localisation dépend d'abord de raisons économiques (28,5 % des cas de la première profession). Le coût de la vie différent selon les milieux semble être nettement perçu.

Parmi les raisons qui déterminent la localisation choisie viennent ensuite les possibilités de suivre des cours de formation (18 %) et des raisons familiales (10 % - proximité de membres de la famille).

Il est à noter que les raisons liées aux possibilités de distraction, à la vie plus attrayante interviennent peu dans la détermination du lieu où l'enquêté souhaite exercer la profession choisie (4,5 %). Il en est de même de la qualité de la vie en général (vie plus calme 2,5 %). D'autre part 1,5 % seulement des enquêtés donnent comme raison économique le taux de salaire plus élevé d'Abidjan; enfin 1,5 % donnent comme raison familiale l'éloignement des parents.

Les raisons invoquées se présentent dans le même ordre pour le deuxième et le troisième choix de profession.

Les raisons économiques proviennent d'enquêtés qui préfèrent l'intérieur, les raisons de formation d'enquêtés préférant Abidjan, de même que les possibilités de distraction, la vie plus attrayante.

La proximité de membres de la famille concerne aussi bien Abidjan (12 % des enquêtés préférant Abidjan pour la première profession) que l'intérieur (9 % des enquêtés préférant l'intérieur).

Le lieu préféré d'exercice de la profession varie un peu en fréquence avec la profession choisie mais rien de significatif n'apparaît, sauf pour la profession de mécanographe (première profession choisie) : Abidjan est choisi plus fréquemment (2).

(1)  $\chi^2 = 4,75 - dl = 1 - P < .05$ .

(2)  $\chi^2 = 5,55 - dl = 1 - P < .02$ . Signalons cependant une tendance des mécaniciens à vouloir exercer à l'intérieur et une tendance des comptables à vouloir exercer à Abidjan ( $P < .10$ ).

## Secteur

Pour quel employeur travailleront les enquêtés ? Le secteur public ou para-public et l'administration viennent largement en tête (56 % des réponses). Le secteur privé n'est souhaité que par 31 % des enquêtés. Très peu envisagent de s'installer à leur compte (3 %) et seulement 10 % sont indifférents à cette question.

Il n'y a pas de variations significatives pour la deuxième profession choisie; pour la troisième on note une tendance à la diminution du secteur privé (1).

Les principales raisons du choix de l'employeur sont liées à la sécurité de l'emploi (37 % des enquêtés, 66 % de ceux qui choisissent le secteur public) ou au gain supérieur qui peut être attendu (29 % des enquêtés, 78 % de ceux qui choisissent le secteur privé).

Il est à noter que les possibilités de promotion, la plus ou moins grande liberté laissée dans le travail sont des raisons qui retiennent peu l'attention des enquêtés (3 %).

Les raisons invoquées se présentent dans le même ordre pour le deuxième et le troisième choix de profession.

54 % des enquêtés voient néanmoins des inconvénients dans le secteur qu'ils ont choisi; ce sont surtout : les salaires bas (32 %) pour le secteur public, l'insécurité d'emploi (42 %) et la discipline rigoureuse (19 %) pour le secteur privé.

Le secteur choisi est lié à la profession choisie. Les professions de comptable et de mécanographe sont choisies plus fréquemment que les autres dans le secteur privé, celle d'employé de bureau dans le secteur public (2). Pour la profession de mécanographe le secteur privé vient même en tête du choix avec 45 % des réponses (secteur public 43 %).

---

(1)  $P < .10$ .

(2) Comptable : cf. privé - autres secteurs

(premier choix):  $X^2 = 3,64 - dl = 1 - P < .10$  :

(deuxième choix) :  $X^2 = 4,52 - dl = 1 - P < .05$

Mécanographe : cf. privé - autres secteurs :  $4,68 - dl = 1 - P < .05$

Employé de bureau : cf. public - autres secteurs :  $8,40 - dl = 1 - P < .01$ .



On a séparé par secteur les raisons des choix de profession opérés par les enquêtés mais l'ordre reste le même et les pourcentages diffèrent peu, sauf pour les possibilités de débouchés (ensemble 11 % - secteur public 8,5 % - secteur privé 16,5 %).

Pour les deux professions les plus recherchées (comptable et mécanographe) la séparation par secteur des raisons du choix de la profession apporte quelques différences :

1°) Comptable. L'intérêt professionnel n'est pas cité plus fréquemment que le gain dans le secteur privé

2°) Mécanographe. Le gain et l'intérêt professionnel sont cités aussi fréquemment dans les deux secteurs. Les débouchés sont surtout cités dans le secteur public. Aussi la liaison signalée plus haut entre la profession de mécanographe et les débouchés ne se maintient-elle que pour le secteur public(1).

#### B) Professions envisagées sans études professionnelles préalables

Faute de pouvoir suivre une formation professionnelle les préparant à la profession souhaitée, les enquêtés envisagent des métiers susceptibles d'être appris en cours d'emploi.

74 % des enquêtés auraient préféré apprendre ces métiers en apprentissage mais ils n'auraient pas eu d'argent pour payer les patrons. Ce sont en général ceux qui ont le niveau le plus faible (2).

26 % des enquêtés n'auraient pas voulu entrer en apprentissage car ils préfèrent être directement salariés ou se déclarent trop âgés ou d'un niveau trop élevé pour apprendre un métier manuel.

Comme dans le cas précédent, il a été demandé aux enquêtés d'énumérer dans l'ordre des préférences les professions qu'ils souhaiteraient avoir, cette fois sans formation professionnelle préalable.

---

(1)  $\chi^2 = 11,45 - dl = 1 - P < .001$

(2) Cf. CM2 - autres :  $\chi^2 = 14,91 - dl = 1 - P < .001$ .

On a obtenu les résultats suivants :

Première profession choisie :

Mécanicien	33,0 %
Electricien	21,0 %
Chauffeur	8,0 %
Tailleur	6,5 %
Employé de Bureau	5,0 %
Frigoriste	4,0 %
Menuisier-ébéniste	2,5 %
Réparateur radio TV	2,5 %
Autres	17,5 %
	<hr/>
	100 %

Deuxième profession choisie (58,5 % des enquêtés)

Electricien	27,5 %
Mécanicien	24,5 %
Menuisier-ébéniste	8,5 %
Tailleur	4,0 %
Frigoriste	3,5 %
Chauffeur	3,0 %
Maçon	3,0 %
Autres	26,0 %
	<hr/>
	100 %

Troisième profession choisie (16 % des enquêtés)

Mécanicien	23,0 %
Electricien	15,0 %
Menuisier-ébéniste	13,5 %
Maçon	13,0 %
Plombier	5,0 %
Chauffeur	5,0 %
Commerçant	3,5 %
Réparateur TV-Radio	3,5 %
Autres	18,5 %
	<hr/>
	100,0

3 % des enquêtés choisissent plus de trois professions.

Par rapport à la profession "plus idéale" préparée par une formation professionnelle, les professions choisies ici sont plus orientées vers les métiers manuels. On notera la préférence accordée aux métiers de mécanicien, d'électricien et de chauffeur. Les métiers de menuisier ou d'ébéniste et de maçon prennent surtout de l'importance en valeur relative pour le deuxième et le troisième choix car leur effectif reste modeste.

Il est à noter que les professions agricoles n'apparaissent pas. Les deux principales professions choisies sont étroitement liées : un enquêté qui a choisi en premier la profession de mécanicien choisit en deuxième la profession d'électricien plus fréquemment et réciproquement (1).

Le choix de la profession à apprendre en cours d'emploi peut être lié au choix de la profession à apprendre par des études. Les professions de mécanicien et d'électricien sont plus fréquemment choisies au niveau ouvrier (sans études préalables) par ceux qui les ont déjà choisies au niveau technicien (après études) (2).

Le choix de la profession est en relation avec le niveau des études pour les professions de chauffeur et tailleur, choisies plus fréquemment par les moins instruits des enquêtés (3).

### Raisons des choix

Les principales raisons invoquées pour la première profession choisie sont :

-le gain attendu	31,3 %
-l'intérêt professionnel	25,5 %
-l'existence de débouchés	17 %
-la possibilité de s'installer à son compte	5,5 %

Pour la deuxième et la troisième professions choisies, les mêmes raisons sont invoquées dans un ordre identique et une autre raison prend une importance relative (7 %) : l'intérêt pratique (métier permettant de faire ses propres travaux, réparations, entretiens).

- 
- (1) Mécanicien : cf. électricien - autres :  $\chi^2 = 54,33$  - dl = 1 -  $P < .001$   
 Electricien : cf. mécanicien - autres :  $\chi^2 = 61,49$  - dl = 1 -  $P < .001$
- (2) Mécanicien : cf. mécaniciens - autres :  $\chi^2 = 5,88$  - dl = 1 -  $P < .02$   
 Electricien : cf. électriciens - autres :  $\chi^2 = 5,78$  - dl = 1 -  $P < .02$
- (3) Chauffeur : cf. CM2 - autres :  $\chi^2 = 7,98$  - dl = 1 -  $P < .01$   
 Tailleur : cf. CM2 - autres :  $\chi^2 = 8,57$  - dl = 1 -  $P < .01$

Par rapport aux raisons invoquées pour le choix d'une profession préparée par une formation il faut noter que, s'agissant d'un choix moins idéal, plus raisonné, le désir de gagner de l'argent apparaît d'abord, avant l'intérêt professionnel, l'existence de débouchés est plus souvent prise en considération, enfin une raison nouvelle apparaît nettement, c'est la possibilité de s'installer à son compte.

Quelques différences significatives apparaissent entre les raisons et les métiers choisis : pour le métier de **mécanicien** (premier choix) les débouchés ont une fréquence supérieure à la moyenne (1), le gain une fréquence inférieure à la moyenne (2). Pour le métier d'électricien l'intérêt professionnel est supérieur à la moyenne (3). Pour la deuxième profession choisie il n'apparaît qu'une liaison entre le métier de mécanicien et l'intérêt pratique, supérieur à la moyenne (4).

### Gain

Pour le gain attendu de cette profession apprise en cours d'emploi, les enquêtés sont moins exigeants que pour la profession souhaitée après une formation (5). Pour la première profession 66 % d'entre eux ont des aspirations qui se situent entre 30 et 50.000 francs par mois, 89 % entre 20 et 60.000 francs. La moyenne est de 45.000 francs par mois, la médiane de 38.000 francs. Il y a peu de variations pour la deuxième et la troisième profession.

Ce gain varie un peu avec la profession; parmi les principales professions choisies les moyennes et les médianes sont les suivantes :

-mécanicien : moyenne 43.000 francs, médiane 35.000 francs (86 % entre 20.000 et 60.000 francs),

-électricien : moyenne 44.000 francs, médiane 43.000 francs (84 % entre 20.000 et 60.000 francs),

-chauffeur : moyenne 40.000 francs, médiane 36.000 francs (85 % entre 25.000 et 50.000 francs),

-tailleur : moyenne 42.000 francs, médiane 36.000 francs (82 % entre 20.000 et 60.000 francs).

Les différences entre médianes ne sont pas significatives.

---

(1)  $\chi^2 = 8,21 - dl = 1 - P < .01.$

(2)  $\chi^2 = 6,03 - dl = 1 - P < .02.$

(3)  $\chi^2 = 5,88 - dl = 1 - P < .02.$

(4)  $\chi^2 = 5,47 - dl = 1 - P < .02.$

(5) Le terme de gain est employé ici car il s'agit d'un revenu de travail non salarié dans un certain nombre de cas.

### Lieu d'exercice

Où préféreriez-vous exercer cette profession ? Pour la première profession 59 % des enquêtés choisissent Abidjan, 27 % l'intérieur, 14 % sont indifférents. On notera le déplacement du choix de l'intérieur vers Abidjan par rapport à la localisation des professions souhaitées après une formation. Il n'y a pas de variation pour la deuxième profession. Pour la troisième, il y a significativement plus de choix de l'intérieur, moins de choix d'Abidjan et d'indifférents. Comme pour le lieu d'exercice de la profession choisie après formation professionnelle, la préférence pour Abidjan apparaît nettement chez les Attié (1).

Parmi les raisons invoquées pour le choix de la localisation on doit noter des raisons économiques liées au coût de la vie (19,5 %) mais aussi des raisons très concrètes liées aux possibilités de trouver l'emploi salarié (14,5 %) ou la clientèle (11,5 % - à son compte), des raisons liées aux possibilités de formation (14,5 %) et des raisons familiales (6,5 % proximité de membres de la famille).

Il est à noter que les enquêtés attachent peu d'importance aux possibilités de distraction (2 %) et à la qualité de la vie en général (vie plus calme 1,5 %). 0,5 % donnent comme raison familiale l'éloignement des parents.

Les raisons invoquées apparaissent dans le même ordre pour les deuxième et troisième choix de profession.

Les raisons économiques proviennent d'enquêtés qui préfèrent l'intérieur, les raisons d'études et de facilité d'emploi (comme salarié) ou de clientèle (à son compte) d'enquêtés qui préfèrent Abidjan.

La proximité de la famille concerne aussi bien Abidjan (7 % des enquêtés préférant Abidjan pour la première profession) que l'intérieur (8 % des enquêtés préférant l'intérieur).

Le lieu préféré d'exercice de la profession varie peu en fréquence avec la profession choisie sauf pour le métier de tailleur (première profession choisie) : l'intérieur est choisi plus fréquemment (2).

---

(1)  $\chi^2 = 17,46 - dl = 1 - P < .001.$

(2)  $\chi^2 = 4,04 - dl = 1 - P < .05.$

Secteur

Cette profession choisie serait exercée dans le secteur public (25,8%), dans le secteur privé (25,5 %), à son propre compte (24,5 %); 12 % sont indifférents.

Il n'y a pas de variations significatives pour les deuxième et troisième choix de profession.

Les principales raisons invoquées pour le choix de l'employeur sont toujours les mêmes :

-gain plus élevé (35,5 % des enquêtés - 74 % de ceux préférant le secteur privé, 57 % de ceux préférant travailler à leur compte)

-sécurité de l'emploi (24 % des enquêtés - 66 % de ceux préférant le secteur public).

Mais elles se présentent dans un ordre inverse : le secteur privé et l'installation à son compte représentant 50 % des cas, la recherche d'un gain élevé intervient avant la recherche de la sécurité de l'emploi.

De plus, une troisième motivation prend de l'importance : la plus grande liberté dans le travail (10 % des enquêtés 34 % de ceux préférant travailler à leur compte) en raison de la montée des emplois indépendants.

Les raisons invoquées se présentent dans le même ordre pour les deuxième et troisième choix de profession.

Il a été trouvé une liaison entre le secteur choisi et la profession choisie : les enquêtés qui choisissent les professions d'électricien, chauffeur, tailleur, choisissent aussi de les exercer à leur compte plus fréquemment que les autres (1).

Il apparaît clairement que les enquêtés ont une attitude différente au niveau de la profession obtenue à l'issue d'une formation professionnelle, où leurs aspirations vont presque toutes vers le salariat, et au niveau de la profession apprise en cours d'emploi, où leurs attentes vont en général vers les métiers manuels pour lesquels il peut être plus intéressant de devenir travailleur indépendant.

---

(1) Electricien : cf. compte personnel - autres secteurs :  
 $\chi^2 = 6,71 - dl = 1 - P < .02$   
 Chauffeur : cf. compte personnel - autres secteurs :  
 $\chi^2 = 9,62 - dl = 1 - P < .01$   
 Tailleur : cf. compte personnel - autres secteurs :  
 $\chi^2 = 55,07 - dl = 1 - P < .001.$

### c) Professions rejetées

Il a été demandé aux enquêtés quelles professions ils ne voulaient pas avoir.

Dans ce domaine les idées sont moins arrêtées que pour les professions désirées mais quand même assez précises puisque 67 % des enquêtés rejettent une profession, 63,5 % deux, 19 % trois et 3,5 % plus de trois.

Deux professions sont très nettement rejetées : celles de maçon et de menuisier - car elles sont réputées dangereuses et fatigantes. Les autres rejets concernent des professions très variées avec des raisons très diverses.

Les raisons opposées à celles motivant les choix, notamment le manque de débouchés, sont rarement citées.

Les professions agricoles apparaissent aussi peu dans les professions rejetées que dans les professions désirées.

## 2. Possibilités immédiates d'emploi

Ces professions souhaitées restent assez éloignées de ce que le marché du travail peut offrir à ces jeunes demandeurs d'emploi.

Aussi la partie suivante du questionnaire avait-elle été orientée vers l'étude des réactions des enquêtés face à des solutions plus concrètes à leur problème d'inactivité.

D'après les réponses obtenues, il semble que 83 % des enquêtés accepteraient un emploi de manoeuvre sans autre précision. Les 17 % qui refusent invoquent leur niveau (scolaire) trop élevé, les salaires trop bas, la pénibilité de ce type de travail et le manque d'avenir lié à ces emplois. L'emploi de manoeuvre est d'autant plus fréquemment accepté que le niveau des enquêtés est plus faible (1).

En ce qui concerne l'éventualité d'un emploi hors d'Abidjan, 35,5 % des enquêtés accepteraient n'importe quel emploi, n'importe où. Pour le reste, les réponses varient et sont d'autant plus favorables qu'il ne s'agit pas d'un emploi de manoeuvre et que cet emploi est situé hors de la région d'origine et dans une ville.

---

(1)  $\chi^2 = 67,36$  - dl = 3 -  $P < .001$   
(CM2 - 6è à 4è - 3è - 2è à T).

Pour une meilleure compréhension on peut classer les réponses obtenues dans le tableau suivant :

Pourcentage de ceux qui accepteraient un emploi hors d'Abidjan

	Dans la région d'origine			Hors de la région d'origine		
	dans une ville	dans un petit centre	dans une exploitation agricole ou forestière moderne	dans une ville	dans un petit centre	dans une exploitation agricole ou forestière moderne
Un emploi de manoeuvre	53,5	50,5	38	66,5	65	52,5
Un emploi autre que manoeuvre	88,5	86,5	86	94,5	93	91,5

L'emploi de manoeuvre est d'autant plus fréquemment accepté que le niveau des enquêtés est plus faible (1).

L'appréciation de la localisation de l'emploi est fonction d'abord de raisons familiales (en faveur de l'éloignement ou du rapprochement selon les cas), ensuite des possibilités de faire des études (ce qui conduit à souhaiter être employé dans une ville suffisamment importante) enfin de quelques autres raisons, notamment des possibilités de distraction (ce qui conduit à rejeter les entreprises modernes situées en milieu rural).

L'emploi de manoeuvre en milieu rural est accepté plus facilement par les enquêtés de l'antenne d'Adjamé (42,5 % de oui dans la région d'origine, 58,5 % de oui hors de la région d'origine) que par ceux de l'antenne de Treichville (28,5 % de oui dans la région d'origine, 41,5 % de oui hors de la région d'origine). C'est en relation avec les difficultés plus grandes de placement à Adjamé (environ 5 % des inscrits dans les catégories des enquêtés) qu'à Treichville (environ 11 % des inscrits dans les catégories des enquêtés) proche des zones industrielles actuelles.

---

(1) Manoeuvre dans région d'origine :  
ville :  $X^2 = 60,21 - dl = 3 - P < .001$   
petit centre :  $X^2 = 60,15 - dl = 3 - P < .001$   
exploitation agricole :  $X^2 = 59,54 - dl = 3 - P < .001$   
manoeuvre hors région d'origine :  
ville :  $X^2 = 63,96 - dl = 3 - P < .001$   
petit centre :  $X^2 = 65,83 - dl = 3 - P < .001$   
exploitation agricole :  $X^2 = 59,40 - dl = 3 - P < .001$   
(CM2 - 6è à 4è - 3è - 2è à T).



L'acceptation d'un emploi de manoeuvre agricole n'implique pas l'acceptation du salaire pratiqué au moment de l'enquête. 30 % des enquêtés le précisent : pratiquement aucun n'accepterait d'être manoeuvre agricole dans une exploitation moderne au dessous d'un salaire de 15.000 francs (1). Ces enquêtés demandent entre 15 et 30.000 francs pour un tel emploi. La moyenne est de 22.000 francs, la médiane de 20.000 francs.

### 3. Retour en milieu rural

Malgré leur situation pénible les enquêtés n'envisagent pas de retourner au village dans l'immédiat. Tous sont prêts à attendre encore leur chance. Ceux qui donnent une réponse précise (45 %) attendront :

- au moins 6 mois 85 %
- plus d'un an 56,5 %
- plus de 2 ans 27 % (2).

Cette opiniâtreté, ils l'expliquent par leur préférence pour la vie salariée et le désir de leurs parents de les voir réussir en ville, mais aussi par les difficultés d'installation d'un jeune déscolarisé dans l'agriculture. Ces difficultés, il les prévoient clairement au niveau de la réintégration sociale et familiale, de leurs besoins matériels et financiers, de leur méconnaissance des activités agricoles.

Les enquêtés d'origine Agni déclarent plus fréquemment que les autres qu'ils manqueraient de terre au village, ce qui correspond bien à la situation en pays Agni, les enquêtés de niveau 3è à terminale qu'il n'y aurait pas d'emploi de leur niveau au village (3).

Pourtant cette réinsertion dans leur milieu d'origine reste la solution extrême envisagée par 60 % de ceux qui donnent une réponse précise, quand ils seront conscients d'avoir tout essayé et qu'ils décideront d'abandonner leur quête d'un emploi urbain.

---

(1) Depuis 1974 un manoeuvre agricole gagne environ 10.000 francs par mois dans une exploitation moderne. En 1975 un manoeuvre du secteur industriel ou commercial gagnait 20.000 francs par mois (pour 173 h 33).

(2) Distribution : moins de 6 mois 15 % - 6 mois à 1 an 28,5 % - 1 an et 1/2 à 2 ans 29,5 % - 3 ans 15 % - 4 à 10 ans 12 %. La médiane est de 1 an 3 mois approximativement mais l'imprécision des intervalles diminue l'intérêt de son calcul.

(3) Terres disponibles : Agni - autres  $X^2 = 32,64$  - dl = 1 - P < .001  
 Emploi au village. Niveau 3è à T. - autres :  $X^2 = 9,43$  - dl = 1 - P < .001.

L'enquête a tenté de dégager une constante du comportement concernant les durées d'attente. On peut situer approximativement le début de la recherche d'un emploi urbain et on connaît avec précision la date d'inscription à l'OMOCI. On sait aussi, pour près de la moitié des enquêtés, la limite prévue d'attente à Abidjan. On pourrait penser que cette durée d'attente prévisionnelle n'est pas indépendante des durées d'attente écoulées, par exemple qu'à une durée passée déjà longue devrait correspondre une durée future courte. Or cela n'apparaît que de façon très restreinte : une faible liaison a pu être établie entre la durée prévue d'attente à Abidjan et la durée d'inscription à l'OMOCI (mais non avec la durée totale de recherche d'emploi) : les enquêtés qui ont moins de six mois d'inscription à l'OMOCI sont prêts à attendre à Abidjan encore plus longtemps que les autres (1).

D'autre part l'imprécision des intervalles concernant la durée prévue d'attente à Abidjan ne permet pas de calculer valablement une durée moyenne de recherche d'emploi à Abidjan, ni même la médiane correspondante, à partir du total d'une durée écoulée et d'une durée prévisionnelle.

Si cette enquête ne permet pas d'apporter suffisamment de précisions dans ce domaine, les informations contenues dans les fichiers de l'OMOCI permettraient peut-être de préciser, pour chaque ancien demandeur d'emploi, soit la durée qui sépare la première inscription et le placement, soit la durée pendant laquelle il a attendu une offre d'emploi.

Il n'apparaît pas de liaison entre le retour au village et la durée d'inscription mais seulement entre le retour au village et la durée totale de recherche d'emploi : les enquêtés qui ont une durée totale de recherche d'emploi de moins de 6 mois ont moins tendance à prévoir le retour au village (2). Ils n'ont pas encore cherché du travail aussi longtemps que ceux qui se sont inscrits récemment à l'OMOCI, pour qui l'éventualité d'un retour au village se présente déjà.

La durée prévue d'attente à Abidjan et le retour au village sont liés au niveau d'instruction et liés entre eux. Les enquêtés les moins instruits (CM2 - 4è) sont prêts à attendre à Abidjan plus longtemps que les plus instruits (3è - terminale) et prévoient le retour au village plus fréquemment (3). C'est

---

(1) Attente : moins de 6 mois - 6 mois et plus :  $\chi^2 = 4,96 - dl = 1 - P < .05$ .

(2)  $\chi^2 = 3,17 - dl = 1 - P < .10$ .

(3) Retour au village :  $\chi^2 = 9,32 - dl = 1 - P < .01$   
 attente 1 an plus - plus d'un an :  $\chi^2 = 8,93 - dl = 1 - P < .01$ .

que les moins instruits ne peuvent guère envisager d'autres solutions. Ils n'ont pas la possibilité de se présenter à des concours professionnels, ni au BEPC et se rendent compte que leur attente peut être longue. D'autre part le retour au village pose moins de problèmes de réinsertion pour eux que pour les plus instruits. C'est ce qui explique le sens de la liaison entre la durée d'attente à Abidjan et le retour au village : ce sont ceux qui sont prêts à attendre le plus longtemps qui envisagent le plus fréquemment le retour au village (1).

\*  
\*   \*  
\*

A peu près la moitié des enquêtés connaissent des camarades qui sont restés ou rentrés au village. Parmi ceux qui expriment une opinion sur la situation de leurs camarades (45 %) les avis sont partagés à peu près également entre ceux qui trouvent que, finalement, ces camarades vivent bien et que ce n'est pas une mauvaise solution d'être dans l'agriculture et ceux qui estiment que ce n'est pas une situation intéressante.

62 % des enquêtés connaissent les expériences d'association de travail des jeunes. Ils y sont en général favorables, mais pour des raisons très générales (amélioration du revenu, etc...) et on ne les sent pas concernés.

La moitié des enquêtés déclarent discuter entre eux ou avec des camarades du problème de la réinsertion des jeunes dans l'agriculture. Ils envisagent des solutions (dans 69 % des cas), mais l'examen de celles-ci fait apparaître nettement une mentalité d'assisté. Le plus souvent les solutions envisagées passent par l'aide de l'Etat :

- 1) aide à la création de nouvelles coopératives et soutien accru à ces organismes
- 2) création de nouveaux organismes à vocation agro-industrielle
- 3) aide à la création de plantations et soutien financier aux jeunes agriculteurs
- 4) augmentation du prix des produits agricoles
- 5) création d'écoles professionnelles rurales

---

(1) Attente : 1 an au plus - plus d'un an :  $\chi^2 = 8,93 - dl = 1 - P < .01.$

- 6) modernisation des villages
- 7) mécanisation et motorisation de l'agriculture
- 8) redistribution des terres.

\*  
\* \*  
\*

Il a été demandé aux enquêtés s'ils accepteraient d'être installés comme exploitants individuels, possédant quelques hectares. 72,5 % des enquêtés se déclarent volontaires pour participer à une telle opération mais 11 % n'envisagent d'installation que dans le village d'origine, 12 % n'en envisagent qu'ailleurs.

Les volontaires pour s'installer dans le village d'origine sont moins fréquemment les plus jeunes, plus fréquemment des enquêtés ayant déjà exercé une activité agricole. Les volontaires pour s'installer ailleurs sont plus fréquemment des enquêtés de niveau CM2 à 4è et ayant déjà exercé une activité agricole (1).

S'ils ne se sont pas installés eux mêmes dans l'agriculture, c'est par manque de moyens matériels ou financiers, par manque de terre, de connaissance ou d'information... Au total, dans 73,5 % des cas, les raisons invoquées sont liées à des obstacles très concrets. Les enquêtés d'origine Attié déclarent significativement manquer de forêts, ce qui correspond bien à la situation en pays Attié (2).

Ceux qui ne sont pas volontaires pour ce type d'expérience invoquent surtout la pénibilité du travail de la terre et parfois leur niveau (scolaire) trop élevé. Les enquêtés du niveau 3è à terminale déclarent plus fréquemment qu'ils ne veulent pas travailler la terre, qu'ils ne sont pas habitués aux travaux manuels (3).

---

(1) Volontaires village : âge jeunes (16 à 20 ans - autres) :  
 $\chi^2 = 3,98 - dl = 1 - P < .05$   
 activité agricole (oui-non) :  
 $\chi^2 = 5,42 - dl = 1 - P < .02$   
 ailleurs : niveau CM2 - 4è - autres :  
 $\chi^2 = 8,19 - dl = 1 - P < .01$   
 activité agricole (oui-non) :  
 $\chi^2 = 7,35 - dl = 1 - P < .01$

(2)  $\chi^2 = 5,05 - dl = 1 - P < .05$ .

(3)  $\chi^2 = 6,65 - dl = 1 - P < .01$ .

Le Service Civique, organisme qui a pour vocation d'installer des jeunes dans l'agriculture, est pratiquement inconnu parmi les enquêtés.

#### 4. Salaires

Un certain nombre de questions relatives aux salaires ont été posées afin de préciser quel était le niveau d'aspirations des enquêtés dans ce domaine et de voir s'ils avaient une connaissance exacte de la réalité.

Le salaire minimum acceptable pour un célibataire doit être, selon 89 % de ces jeunes, plus élevé à Abidjan qu'à l'intérieur. Selon 68 % d'entre eux il doit être plus élevé aussi dans une petite ville qu'en milieu rural. Ce salaire minimum se situe entre 25 et 50.000 francs par mois à Abidjan pour 79 % des enquêtés (moyenne 37.000 francs, médiane 31.000 francs), entre 20 et 40.000 francs par mois dans une petite ville pour 82 % des enquêtés (moyenne 30.000 francs, médiane 28.000 francs), entre 15 et 35.000 francs par mois en milieu rural pour 80,5 % des enquêtés (moyenne 26.000 francs, médiane 23.000 francs).

Ainsi, les enquêtés paraissent bien conscients des différences de coût de la vie (loyer, nourriture, transport).

Combien gagne un manoeuvre agricole par mois ? Le salaire est largement surévalué dans l'ensemble, la moyenne étant de 21.000 francs, la médiane de 19.000 francs (77 % entre 10 et 30.000 francs) (1). Cette question, à laquelle les trois quarts des enquêtés seulement ont répondu, fait donc apparaître une méconnaissance de la réalité ou bien a été mal comprise. Deux sortes de confusion ont pu s'introduire dans l'esprit des enquêtés qui ont donné des salaires mensuels de 20 à 40.000 francs. Certains ont pu ne pas se référer à des salaires permanents mais à des salaires temporaires correspondant à des travaux à la tâche. D'autres ont pu donner le montant du pécule annuel alloué au salarié permanent de beaucoup d'exploitations familiales traditionnelles, qui a été logé et nourri en permanence dans la famille de son employeur.

Cette distorsion empêche de faire un rapprochement avec les salaires que les enquêtés accepteraient pour être manoeuvre agricole (2). La comparaison, qui ne pourrait d'ailleurs porter que sur le quart des enquêtés, ferait apparaître 60 % d'entre eux acceptant d'être manoeuvre agricole pour un salaire inférieur ou égal à celui qu'ils croient être celui d'un manoeuvre agricole.

---

(1) Voir note (1) p. 30

(2) Voir p. 30

Pour le salaire mensuel d'un ouvrier de l'industrie et d'un employé de l'administration, questions vagues à souhait, la moyenne des estimations des enquêtés se situe dans les catégories des travailleurs qualifiés : ouvrier 34.000 francs par mois, (88 % entre 20 et 50.000 francs) (35.000 francs en 6è B en 1975) employé 37.000 francs par mois, (76,5 % entre 25 et 50.000 francs) (37.000 francs en 6è en 1975). Les médianes sont un peu inférieures : ouvrier 30.000 francs - employé 34.000 francs.

Pour le gain d'un petit commerçant, question posée sans autre précision, la moyenne des estimations est de 37.000 francs par mois, (82,5 % entre 15 et 70.000 francs), la médiane de 28.000 francs. L'éventail est beaucoup plus ouvert, conformément aux différentes images que l'on peut se faire du petit commerçant.

L'ordre des salaires varie avec les enquêtés :

42 %	donnent :	manoeuvre agricole	<	ouvrier	<	employé
54,5 %	"	manoeuvre agricole	<	autres		
26 %	"	petit commerçant	<	autres		

##### 5. Intégration dans la vie industrielle

Quelques questions ont été posées pour préciser la façon dont ces jeunes envisagent leur avenir à plus long terme.

S'ils réussissent à devenir salariés, 80,5 % le resteront toute leur vie active, pour des raisons de sécurité avant tout. Le salaire et la retraite sont assurés, des économies permises.

Les plus âgés envisagent moins fréquemment de passer toute leur vie active comme salariés (1).

Les 19,5 % qui n'envisagent pas de rester salariés toute leur vie active comptent s'installer plus tard à leur compte, la grande majorité dans l'agriculture, surtout comme planteur (44,5 %) ou le commerce (44 %) (2) après une dizaine d'années en moyenne passées comme salariés, à faire des économies ou à attendre l'héritage des parents.

Ils pensent qu'ils gagneront davantage ainsi et auront plus de liberté.

---

(1)  $\chi^2 = 10,28 - dl = 1 - P < .01.$

(2) Il s'agit de réponses cumulées : un certain nombre envisagent les deux activités simultanément.

Les questions relatives à leur retraite ne prennent pas les enquêtés au dépourvu. 93,5 % indiquent ce qu'ils souhaiteraient faire à ce moment-là. La grande majorité aura une activité dans l'agriculture, surtout comme planteur (68,5 %), ou dans le commerce.

Pour l'agriculture, cette activité s'exercera au village (91 %), dans la région (8 %), n'importe où (1 %).

Pour le commerce, cette activité s'exercera au village (47,5 %), dans la région (26 %), à Abidjan (13 %), dans une ville (9,5 %), hors de la région (2 %) n'importe où (2 %).

## CONCLUSION

Les divers résultats qui viennent d'être présentés ne sont pas entièrement neufs pour ceux qui s'interrogent sur le problème du chômage en Côte d'Ivoire et recherchent les solutions qui pourraient lui être apportées.

L'enquête cependant confirme et précise certaines idées et surtout laisse apparaître un relatif réalisme de la part des personnes enquêtées. Ce réalisme, nous allons tenter de l'apprécier en comparant, cas par cas, les différents niveaux d'aspiration avec les possibilités d'emploi qui sont réellement offertes à ces jeunes.

1- Bien sûr, le schéma désormais classique du jeune déscolarisé en quête d'un emploi de "col blanc" se retrouve assez nettement au sommet de l'échelle des aspirations.

Laissés pour compte d'un système d'éducation qui les a déracinés de leur milieu d'origine et conduits inmanquablement vers la ville, sans pour autant leur inculquer de savoir pratique, les jeunes enquêtés fondent encore leurs plus grands espoirs dans d'hypothétiques formations professionnelles qui leur permettraient d'accéder aux emplois souhaités modernes et rémunérateurs.

Mais il convient de noter que, même au niveau supérieur, celui de l'"idéal", les aspirations ne sont pas démesurées (comptable, mécanographe, employé de bureau, technicien), exception faite d'un petit nombre d'enquêtés, notamment parmi ceux ayant accédés au niveau du 2ème cycle. De plus, les jeunes n'ignorent pas que l'accès à ces emplois est conditionné par l'acquisition de certaines qualifications dont ils sont actuellement dépourvus.

Ces deux aspects montrent bien comment une certaine stratification sociale, fondée sur le niveau de sortie de l'appareil d'éducation - formation et sanctionnée par le marché du travail, s'impose progressivement dans la psychologie collective.

Ces aspirations de niveau supérieur, si on peut les juger légitimes parce qu'elles s'inspirent de l'expérience des aînés, n'en sont pas moins inaccessibles au plus grand nombre de ceux qui ont été interrogés, ainsi que le démontre l'analyse globale des postes offerts, des candidats disponibles



et des niveaux de recrutement. Assez bien renseignés sur les divers emplois auxquels ils pourraient accéder après avoir reçu une formation professionnelle, ces jeunes ne semblent pas prendre conscience de la masse actuelle des demandeurs d'emploi à laquelle ils appartiennent et de l'inévitable processus de "concurrence - sélection" dans lequel ils sont engagés malgré eux.

2- Les mêmes remarques peuvent être faites pour le niveau immédiatement inférieur dans l'échelle des aspirations. Il s'agit des emplois auxquels ces jeunes souhaitent accéder sans formation professionnelle préalable. Les attentes sont modestes. Les professions qui apparaissent le plus fréquemment sont presque toutes manuelles, peuvent effectivement être apprises sur le tas et les niveaux de rémunération "espérés" correspondent assez bien à la réalité, avec une légère sur-évaluation qui n'a rien d'anormal. De plus, alors que le salariat était envisagé presque exclusivement au niveau supérieur des aspirations, les métiers permettant une installation "à son compte", un travail indépendant, apparaissent beaucoup plus fréquemment. Ainsi, l'esprit d'indépendance, l'initiative individuelle, s'affirment lorsque les aspirations deviennent plus modestes.

Pourtant, ici encore, si l'on dépasse le niveau individuel, la probabilité pour un jeune dans la situation des enquêtés d'accéder à ce type d'emploi est extrêmement faible (de l'ordre de 5 à 10 %). On ne peut pas véritablement parler d'irréalisme de leur part. Il s'agit plutôt d'un constat dramatique montrant que les activités économiques urbaines ne sont pas en mesure de fournir à tous ces jeunes les emplois, même modestes, auxquels ils prétendent.

3- Qu'en est-il à un niveau encore inférieur des aspirations ? S'agissant des emplois de manoeuvre à Abidjan, il faut souligner qu'en très grosse majorité, les enquêtés se déclarent prêts à les accepter. Ainsi le niveau des attentes s'abaisse-t-il jusqu'aux emplois les moins qualifiés du secteur moderne urbain; et ceci est confirmé par une légère accélération constatée dans l'évolution de l'ivoirisation des emplois de la 1ère et de la 2ème catégorie, notamment dans l'industrie.

Cependant, cette accélération pourrait être plus forte et l'accès aux emplois de manoeuvre constituer une solution, non pas générale bien sûr, mais plus fréquente pour l'insertion des jeunes déscolarisés dans la vie économique, puisqu'on peut évaluer à 4 ou 5.000 par an le nombre des emplois de manoeuvre à pourvoir dans le secteur moderne pour la seule agglomération Abidjanaise.

Mais il faut ici décrire l'une des anomalies actuelles du marché du travail.

Apparemment, les mécanismes qui assureront une ivoirisation rapide des emplois peu qualifiés sont en place : les jeunes ivoiriens inscrits en grand nombre à l'OMOCI ne dédaignent pas ce type d'emploi comme on vient de le voir; obligation est faite aux entreprises de ne recruter que par l'intermédiaire de l'OMOCI.

La réalité, cependant, est moins simple. Le recrutement des manoeuvres est extrêmement difficile à contrôler et les entreprises préfèrent généralement employer des manoeuvres étrangers plus dociles, qui leur sont fournis, selon une procédure plus souple, par des sociétés de location de personnel intérimaire dont l'activité s'est développée très rapidement ces dernières années. Le recours aux services d'une société intermédiaire permet à l'employeur réel de ne plus procéder aux formalités d'embauche et de licenciement à l'occasion desquelles la plupart des contrôles de l'OMOCI ou de l'Inspection du travail s'exercent habituellement. Cette solution présente également l'avantage d'une grande rapidité puisque quelques heures suffisent généralement pour "livrer" à l'entreprise le ou les travailleurs qu'elle a commandé par téléphone et qu'elle pourra employer, selon ses besoins, pendant quelques jours ou pendant des années.

Ce système peut être légal lorsque la société de location de personnel recrute elle-même par l'intermédiaire de l'OMOCI et emploie son personnel aux conditions définies par la loi et les conventions collectives. Mais ceci n'est évidemment pas le cas général et un marché parallèle du travail fonctionne, au profit de quelques intermédiaires, par exploitation d'une main d'oeuvre étrangère en passe de constituer un sous-prolétariat urbain.

Si l'ampleur de ce phénomène reste encore à préciser, il est clair d'ores et déjà que l'action de placement de l'OMOCI est largement compromise pour les emplois de 1ère et 2ème catégorie en milieu urbain et que de très nombreux jeunes ivoiriens attendront vainement aux antennes de l'Office qu'on leur propose des emplois qui sont en réalité pourvus illégalement, sur un marché du travail parallèle.

4- En dehors des emplois salariés que nous avons passés en revue, la ville offre encore aux jeunes déscolarisés la possibilité d'exercer une activité indépendante hors du secteur moderne ou "formel", dans ce que l'on dénomme habituellement le secteur artisanal et traditionnel ou encore "informel".

Il n'est pas douteux que cette voie est suivie par certains jeunes déscolarisés. Mais les informations, très fragmentaires, qui existent sur ce sujet laissent penser qu'ils sont très peu nombreux. Il est vrai que l'initiative individuelle et le goût de l'indépendance sont deux conditions nécessaires pour parvenir à créer soi-même sa propre activité économique et l'on sait que le système éducatif actuel est loin de favoriser un développement de l'esprit des jeunes dans ce sens. Mais il faut ensuite, dans la majorité des cas, un certain savoir-faire pratique, qui reste également étranger au contenu de l'éducation de base, et souvent quelques moyens financiers.

L'acquisition du savoir-faire pratique, hors du système d'enseignement technique et de formation professionnelle, n'est possible que par apprentissage sur le tas.

Dans le secteur moderne, le circuit de l'apprentissage est apprécié, parce qu'il permet d'acquérir une formation tout en touchant un salaire, et efficace, car les débouchés sont assurés. En effet, on constate que de nombreux ouvriers (le véritable statut d'apprenti est beaucoup moins fréquent) des entreprises modernes s'installent à leur compte dès que l'exercice de leur emploi salarié leur a permis de dominer une technique dans certains domaines d'activité (réparation de véhicule, travail du bois, etc...). Mais ce circuit ne nous intéresse pas directement ici puisqu'il subordonne l'accès au secteur artisanal à un passage préalable dans le secteur moderne que les enquêtés justement ne peuvent pas intégrer.

Il devrait leur rester la possibilité de suivre un apprentissage dans le secteur artisanal et traditionnel. Mais les pressions qui s'exercent depuis plusieurs années sur le marché du travail ont développé une extrême concurrence au niveau de ce secteur d'activité; cette concurrence se traduit par un tassement des prix qui détermine lui-même une dégradation de la qualité des produits et des services fournis par ce secteur. Il s'ensuit que l'artisan, effectuant le plus souvent un travail de mauvaise qualité, ne peut pas inculquer une formation professionnelle valable. Au contraire, l'apprenti est assimilé à une main d'oeuvre banale, payante dans la plupart des cas, ce qui permet à l'artisan d'abaisser son prix de revient.

Ainsi, le système d'apprentissage hors du secteur moderne se trouve être détourné de sa finalité et constitue pour les jeunes à la recherche de l'indépendance économique une voie difficile, longue et surtout onéreuse.

Ceci explique que les jeunes déscolarisés inscrits aux antennes abidjanaise de l'OMOCI ont renoncé à cette voie ou ne l'ont pas essayée. Les réponses qu'ils apportent aux questions sur le sujet confirment l'existence de ces barrières défendant l'accès au travail indépendant.

Nous avons schématiquement passé en revue toutes les solutions qu'offre le milieu urbain. Si chacune d'elle peut contribuer, pour une petite part, à l'intégration économique des jeunes demandeurs d'emploi, la somme de ces solutions partielles reste insuffisante pour résorber la masse des déscolarisés sans qualification inscrits à l'OMOCI. Aussi il était indispensable d'avoir l'opinion des enquêtés sur les emplois les plus couramment offerts en milieu rural.

5- Un résultat qu'il faut souligner apparaît nettement : pour plus de la moitié, les enquêtés ne sont pas opposés au travail agricole.

Ils envisagent avec intérêt un avenir d'exploitant agricole. Mais, le plus souvent, cette solution leur paraît impraticable pour des raisons objectives. Aussi ils ne font preuve d'aucune initiative personnelle dans ce domaine, mais nombreux seraient les volontaires pour des opérations engagées par l'Etat.

Des expériences de ce type sont en cours et un bilan de leurs résultats est à faire. Elles rencontrent des fortunes diverses qui semblent directement liées aux revenus dégagés par l'exploitation agricole dont le jeune reçoit la responsabilité. Des études ont montré qu'il était possible de concevoir des exploitations agricoles modernisées susceptible de garantir un revenu mensuel de l'ordre de 20 à 25.000 francs. Dans ces conditions, les chances de fixer en milieu rural des jeunes déscolarisés sont assez fortes. Mais ce type d'opération, parce qu'il requiert l'intervention de l'Etat et la mobilisation de fonds financiers importants, n'est pas rapidement généralisable.

6- Les emplois les plus courants qu'offre immédiatement le milieu rural sont ceux de manoeuvre agricole et il est étonnant de constater que la moitié des enquêtés n'est pas opposée à ce type d'emploi.

La nature même du travail de manoeuvre rebute peu et les refus catégoriques sont beaucoup moins nombreux qu'on pouvait le supposer.

Ceci est confirmé par des études récentes sur la composition de la main d'oeuvre dans certaines plantations modernes : le pourcentage d'ivoiriens, par rapport à l'ensemble des travailleurs, est en augmentation rapide et parmi ces ivoiriens on compte un nombre de plus en plus grand de scolarisés (1).

Le travail pénible, de même que l'éloignement des centres de loisirs ou de distractions ne sont pas des contraintes irréfragables. Mais le niveau de salaire obtenu en contrepartie de ces efforts est jugé trop bas.

Ce point de vue doit être éclairé par le rappel de certains éléments du problème.

Pour une population homogène, à l'intérieur de laquelle l'information circule normalement, le salaire minimum accepté tend à s'uniformiser. Ce seuil prend historiquement, dans la psychologie collective, des valeurs croissantes qui marquent autant d'étapes sur la voie du développement économique. Lorsque deux populations ont connu des situations économiques différentes, les salaires minima acceptés par l'une et par l'autre peuvent être différents.

Ce cas de figure permet de mieux comprendre les problèmes que pose actuellement le niveau des salaires de l'agriculture ivoirienne.

Dans le passé, ce secteur d'activité a employé presque uniquement des salariés originaires des pays voisins du Nord. Ceux-ci, par référence à la difficile situation économique des zones Soudano-sahéliennes, ont accepté certains niveaux de salaires qui ont servi de base à la détermination du minimum légal. Ce minimum légal a fait preuve d'une remarquable stabilité (+ 28 % seulement de 1961 à 1976 pour les salariés des plantations de café, cacao, riz, coton; + 54 % pour les salariés des autres plantations).

Cependant, les salaires réellement pratiqués ont augmenté plus rapidement depuis 1970, en relation avec l'érosion monétaire, afin que soit préservé un minimum d'épargne migratoire qui constitue la motivation essentielle du déplacement de la main d'oeuvre étrangère. Ce phénomène a eu lieu au moins dans la partie moderne de l'agriculture, où la mobilité des travailleurs est grande et où l'information circule facilement. Ainsi, mi-1976, la rémunération journalière d'un manoeuvre de ce secteur s'établissait autour de 400 frs, le salaire minimum agricole garanti étant fixé à 240 francs.

---

(1) Alfred Schwartz - La problématique de la main d'oeuvre dans le Sud-Ouest ivoirien et le projet pâte à papier. Abidjan, ORSTOM-Ministère du Plan, Juillet 1976. 58 p. Annexe statistique 264 p.

Mais, au fil des années, les besoins en force de travail du milieu rural se sont amplifiés, en relation avec le succès du développement agricole ivoirien. Le flux des immigrants étrangers est devenu insuffisant, sans que l'on sache avec certitude s'il s'agit d'un phénomène conjoncturel (meilleure pluviométrie dans les zones de départ, augmentation trop lente des salaires réels ayant déterminé une érosion jugée trop importante de l'épargne migratoire, difficultés politiques entre les gouvernements Ivoirien et Voltaïque pour la définition d'une convention réglant la circulation des travailleurs) ou structurel (le volume de la population des zones de départ étant devenu insuffisant pour fournir les contingents d'émigrants nécessaires). Quoi qu'il en soit, depuis la fin de l'année 1974, les offres d'emploi non satisfaites ont été enregistrées dans l'agriculture en nombre croissant, et il semble qu'un apport en main d'oeuvre nationale dans ce secteur est devenu indispensable à la poursuite de la croissance.

Mais les ivoiriens, surtout ceux que l'école a ouverts sur l'univers économique actuel, ont des exigences supérieures à celles des travailleurs étrangers. Ils savent que la Côte d'Ivoire est en marche sur la voie du progrès et, se sentant citoyens à part entière, ils ne veulent pas rester en arrière. Le fruit de leur travail doit leur assurer un standing minimum dont ils ont une conscience très nette. Leurs références sont les niveaux de vie des ivoiriens planteurs ou salariés urbains. D'une certaine manière, c'est la réalité de la conscience nationale qui s'affirme ici, en même temps que l'application d'un principe de solidarité collective.

Certains jeunes, et parmi eux d'anciens scolarisés, ont fait le premier pas en s'engageant comme manoeuvre sur une plantation. Après quelques semaines ou quelques mois, comprenant qu'aucune épargne n'était possible, ils ont abandonné leur emploi. Dans les cas où la rémunération est fixée à la tâche (un contrat journalier), certains jeunes multiplient les contrats journaliers afin d'augmenter leur revenu, effectuant ainsi un travail très dur qu'ils abandonnent rapidement. Le pécule péniblement amassé de la sorte leur permet d'aller attendre quelque temps un emploi dans les secteurs non-agricoles bien mieux rémunérés.

Cette extrême instabilité de la main d'oeuvre constatée sur l'ensemble des plantations modernes est préjudiciable à la bonne marche des unités de production. De plus, la multiplication des exemples d'échecs aux tentatives individuelles d'intégration dans l'agriculture contribue à déprécier le travail agricole dans la psychologie collective des jeunes demandeurs d'emploi.

Chaque employeur tente d'y remédier par l'octroi d'avantages divers (qualité du logement, édilité villageoise, distractions...) avec des succès variables et rarement définitifs. La mécanisation des travaux est également recherchée dans la mesure où elle permet de proposer des emplois plus qualifiés, moins pénibles et mieux appréciés. En dehors des obstacles techniques nombreux qui limitent l'extension de cette solution, on constate également que la mécanisation est rarement rentable. Remplacer du travail par du capital est une opération onéreuse actuellement, compte tenu des taux de salaire pratiqués. Ceci montre clairement que le prix du travail dans l'agriculture est à un niveau trop bas pour refléter la véritable rareté économique de ce facteur de production.

L'ensemble de ce contexte permet de mieux comprendre les réticences des enquêtés liées au niveau des salaires.

Quel minimum serait accepté par les jeunes ivoiriens ? Une enquête sur des attitudes et des opinions ne peut pas donner de résultats précis dans ce domaine. De plus, nous l'avons déjà souligné, une certaine ambiguïté pèse sur les résultats obtenus en raison d'une mauvaise compréhension des questions posées, pour certains, pour d'autres, de déclarations incohérentes montrant que l'éventualité du salariat agricole n'a pas encore été envisagée sérieusement. La stricte interprétation des résultats permet seulement d'indiquer que 20 % du total des enquêtés font des déclarations tout à fait cohérentes et accepteraient un emploi de manœuvre agricole si le salaire mensuel était situé entre 15.000 et 20.000 francs par mois.

Ce résultat peut paraître mince. Mais il ne faut pas s'y tromper, le retour des jeunes à la terre, comme l'exode rural, est un mouvement de masse qui dans une certaine mesure présente des tendances cumulatives par effet de démonstration. Des exemples nombreux de jeunes réussissant leur réintégration en milieu rural seront autant de facteurs de renversement de la tendance générale actuelle à la déruralisation des individus de ce groupe d'âge.

Si la présente étude permet de dégager une conviction, c'est qu'une revalorisation qui porterait le salaire journalier de l'agriculture à 600 ou 700 francs réhabiliterait le travail agricole dans l'esprit d'une fraction non négligeable des jeunes et, renforçant un courant qui existe déjà très faiblement aujourd'hui, pourrait exercer un puissant effet d'entraînement sur la masse des jeunes demandeurs d'emploi en milieu urbain.

Ainsi serait amorcée une dynamique en faveur de l'intéressement des jeunes ivoiriens à l'agriculture qui, en dernière analyse, semble constituer la principale solution au problème de "la mise au travail de tous les nationaux", selon le souhait fréquemment exprimé par les Autorités Politiques du pays.